

**MARCHÉS PUBLICS, CONCESSIONS / DSP**

**Pourquoi**  
**choisir**  
**la PQR\* ?**

\* Presse Occitane et Régionale

## ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES DU GARD

**Commune de MONTIGNARGUES**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**REVISION GENERALE DU**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**ARTICLE 1 :**  
Il sera procédé, du **27 octobre 2025, 9h00, au 28 novembre 2025, 18h00** à une enquête publique portant sur la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Montignargues pour une **durée de 33 jours**.  
Le **projet de révision générale du plan local d'urbanisme**, soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, mis à l'enquête publique a notamment pour objectif de :

**Maitriser le développement urbain** et l'accueil de population en adéquation avec les objectifs définis par les documents de rang supérieur, notamment le SCoT Sud Gard et le PLH de Nîmes Métropole ;

**Conforter et adapter** l'offre de logement aux besoins de la population, notamment en confortant la réalisation de parcours résidentiel et en favorisant la mixité ;

**Corréler** l'ensemble du projet à une nécessaire maîtrise de la consommation d'espaces et de l'artificialisation, fondement principal des nombreuses évolutions réglementaires intervenues depuis 10 ans ;

**Prendre en compte** la capacité des réseaux pour le développement communal ;  
**Prendre en compte** la gestion des risques dans l'aménagement du territoire [...].

**ARTICLE 2 :**  
Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil municipal de Montignargues se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du plan local d'urbanisme modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.  
Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

**ARTICLE 3 :**  
Monsieur Bernard DALVERNY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M Jean-Philippe DJAAI en qualité de suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes par décision n°E25000110/30 du 09/09/2025.

**ARTICLE 4 :**  
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique aux lieux suivants :  
• **Pour la version papier** : En Mairie, 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues :  
o Aux jours et heures d'ouverture habituels (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnels), soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h00 à 17h30.  
o Sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à l'article 6 ;  
• **Pour la version numérique** :  
o Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.montignargues.fr> (rubrique vie pratique – urbanisme) ;  
o Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en Mairie, 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Montignargues pendant toute la durée de l'enquête.

**ARTICLE 5 :**  
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du **27 octobre 2025 au 28 novembre 2025** :

• **Sur le registre d'enquête publique**, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 4) ;  
• **En les envoyant par courrier électronique** à l'adresse sécurisée suivante : [epplu.montignargues@gmail.com](mailto:epplu.montignargues@gmail.com) ; les observations, propositions et contrepropositions envoyées par courriel seront annexées au registre d'enquête publique ;  
• **En les adressant par voie postale** au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Monsieur Bernard DALVERNY, commissaire enquêteur – Mairie de Montignargues, 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

**ARTICLE 6 :**  
Monsieur Bernard DALVERNY, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :  
• Permanence n°1 : **le lundi 27 octobre de 9h00 à 12h00** ;  
• Permanence n°2 : **le jeudi 13 novembre de 14h00 à 17h00** ;  
• Permanence n°3 : **le vendredi 28 novembre de 15h00 à 18h00**.

**ARTICLE 7 :**  
La personne responsable du projet de révision générale du plan local d'urbanisme auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est

Madame Véronique POIGNET-SENGER, maire de la commune de Montignargues dont les coordonnées sont : 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues.

**ARTICLE 8 :**

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en Mairie et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.  
Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune : <https://www.montignargues.fr> (rubrique vie pratique – urbanisme).

**ARTICLE 9 :**

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique N° 2025/ 027 fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en Mairie.

**Fait à Montignargues, le 30/09/2025**  
Le Maire,  
Véronique POIGNET-SENGER

**KARTEL** **Maître Sonia HARNIST**  
**AVOCAT**

1 Place de la Maison Carrée  
30000 NIMES - Tél. : 04 66 27 00 14

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
EN UN SEUL LOT****COMMUNE DE POUZILHAC (GARD)**  
**6 RUE BASSE**

**Une MAISON DE VILLAGE**  
**à usage d'habitation élevée d'un étage**  
**sur son rez-de-chaussée avec TERRASSE,**  
**GARAGE & CAVE**

édifiée sur une parcelle de terre cadastrée  
SECTION AB N°120 d'une contenance cadastrale de 01a 11ca

**SUR LA MISE A PRIX DE 47 000 €**  
OUTRE LES CHARGES,

**Adjudication fixée :**

**LE JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 A 09H30**

Devant le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES  
Salle ordinaire des ventes au Palais de Justice  
Boulevard des Arènes 30000 NIMES

**Visite des lieux :**  
**le MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 DE 11H00 à 12H00**  
par la **SCP QUENIN-TOURRE-LOPEZ-BLANC,**  
**Commissaires de Justice Associés à NIMES (Gard)**  
Tél. 04 66 36 03 46

Les enchères ne pourront être portées que par avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier Séquestre des Adjudications représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.

Les conditions de la vente peuvent être consultées au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES et au Cabinet de l'avocat poursuivant (CCV également disponible sur le site [www.avocantes.fr](http://www.avocantes.fr))

Il sera procédé à la requête du **CREDIT FONCIER DE FRANCE, SA** à Conseil d'administration au capital de 1.331.400.718,80 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le N° 542029848, dont le siège social est 182 Avenue de France 75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT (France), prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, ayant pour avocat **Maître Sonia HARNIST**, membre de la SELARL HARNIST AVOCAT, Avocat plaignant, Avocat au Barreau de NIMES, demeurant 1 Place de la Maison Carrée 30000 NIMES

chaussée avec terrasse & cave, édifiée sur une parcelle de terre cadastrée SECTION AB N°120 d'une contenance cadastrale de 01a 11ca

Cet immeuble consiste en une maison comprenant :

**Au rez-de-chaussée** : Une entrée, un salon/salle à manger, une cuisine, une salle de bains avec WC, une chambre, buanderie, véranda et dégagement

**Au 1er étage** : Un dressing, un WC, une salle de bains et une chambre

**Chauffage** : Electrique

**Superficie habitable totale** : environ 110,93m<sup>2</sup>

**Occupation** : LIBRE



## ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES DU GARD



**Commune de MONTIGNARGUES**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**REVISION GENERALE DU**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**ARTICLE 1 :**

Il sera procédé, du **27 octobre 2025, 9h00, au 28 novembre 2025, 18h00** à une enquête publique portant sur la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Montignargues pour une durée de **33 jours**.

Le projet de révision générale du plan local d'urbanisme, soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, mis à l'enquête publique a notamment pour objectif de :

**Maitriser le développement urbain** et l'accueil de population en adéquation avec les objectifs définis par les documents de rang supérieur, notamment le SCoT Sud Gard et le PLH de Nîmes Métropole ;

**Conforter et adapter** l'offre de logement aux besoins de la population, notamment en confortant la réalisation de parcours résidentiel et en favorisant la mixité ;

**Corréler** l'ensemble du projet à une nécessaire maîtrise de la consommation d'espaces et de l'artificialisation, fondement principal des nombreuses évolutions réglementaires intervenues depuis 10 ans ;

**Prendre en compte** la capacité des réseaux pour le développement communal ;

**Prendre en compte** la gestion des risques dans l'aménagement du territoire [...].

**ARTICLE 2 :**

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil municipal de Montignargues se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du plan local d'urbanisme modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur Bernard DALVERNY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M Jean-Philippe DJAAF en qualité de suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes par décision n°E25000110/30 du 09/09/2025.

**ARTICLE 4 :**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique aux lieux suivants :

- **Pour la version papier** : En Mairie, 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues :

o Aux jours et heures d'ouverture habituels (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnels), soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h00 à 17h30.

o Sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à l'article 6 ;

**Pour la version numérique :**

o Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<https://www.montignargues.fr> (rubrique vie pratique – urbanisme) ;

o Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en Mairie, 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Montignargues pendant toute la durée de l'enquête.

**ARTICLE 5 :**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du **27 octobre 2025 au 28 novembre 2025** :

- Sur le **registre d'enquête publique**, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 4) ;

- En les **envoyant par courrier électronique** à l'adresse sécurisée suivante : [epplu.montignargues@gmail.com](mailto:epplu.montignargues@gmail.com) ; les observations, propositions et contrepropositions envoyées par courriel seront annexées au registre d'enquête publique ;

- En les **adressant par voie postale** au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Monsieur Bernard DALVERNY, commissaire enquêteur – Mairie de Montignargues, 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

**ARTICLE 6 :**

Monsieur Bernard DALVERNY, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- Permanence n°1 : **le lundi 27 octobre de 9h00 à 12h00** ;
- Permanence n°2 : **le jeudi 13 novembre de 14h00 à 17h00** ;
- Permanence n°3 : **le vendredi 28 novembre de 15h00 à 18h00**.

**ARTICLE 7 :**

La personne responsable du projet de révision générale du plan local d'urbanisme auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est

Madame Véronique POIGNET-SENGER, maire de la commune de Montignargues dont les coordonnées sont : 1 route de Saint-Bauzély, 30190 Montignargues.

**ARTICLE 8 :**

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en Mairie et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal. Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune : <https://www.montignargues.fr> (rubrique vie pratique – urbanisme).

**ARTICLE 9 :**

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique N° 2025/ 027 fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en Mairie.

Fait à Montignargues, le **30/09/2025**  
 Le Maire,  
 Véronique POIGNET-SENGER

**Me Géraldine ATTHENONT**

Avocat associé du cabinet S2GAVOCATS  
 11, rue des Frères Aviateurs Chotard – 30100 ALES

**Me Eve TRONEL-PEYROZ**

Avocat associé de la SCP SVA  
 1, place Alexandre Laissac – 34000 MONTPELLIER  
 Tél : 04 67 58 75 00

**AVIS SIMPLIFIÉ DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

du lot n° 80 pour 12.453/1.000.000èmes consistant en un local commercial d'une superficie de 13.87 m<sup>2</sup> d'un ensemble immobilier dénommé COTTA 1 situé sur le territoire de la commune d'Alès (Gard), 15 avenue de Stalingrad cadastré section CA n°135 pour une contenance de 3a 82ca.

les lieux sont occupés par le comité AIDE HABITAT selon bail commercial passé le 28 février 2020 pour une durée de neuf années entières et consécutives moyennant un loyer mensuel de 100 €

**MISE A PRIX : 9 000 € (NEUF MILLE EUROS)**  
 OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE  
 (RG N° 25/00020)

**VISITE ORGANISÉE LE**  
**MARDI 25 NOVEMBRE 2025 de 11h00 à 12h00**  
 par la SCP PRONER OTT,  
 commissaires de justice associés à Nîmes

**ADJUDICATION LE MARDI 9 DECEMBRE 2025**

à 15h00 et suivantes au besoin  
 au Tribunal judiciaire d'Alès (30100), Palais de justice,  
 3, place Henri Barbusse

**RENSEIGNEMENTS :**

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de Alès ou au cabinet de la SCP SVA, sur rendez-vous (tel. 04 67 58 75 00).

Les enchères ne sont recues que par ministère d'avocat inscrit au barreau du tribunal judiciaire de Nîmes moyennant consignation de 10 % du montant de la mise à prix en un chèque de banque ou en une caution bancaire irrévocable dudit montant, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3 000 €.

**Appels d'offres mis en ligne**

**avec DCE**

**plateforme :**

<http://lereveildumidi.e-marchespublics.com>